



Appel à candidatures « VENDEUR AMBULANT DE GLACES ARTISANALES DANS LES PARCS » Ville d'Aix-en-Provence

La ville d'Aix en Provence recherche un commerçant ambulant de vente de glaces artisanales, dans les parcs aixois.

Le candidat devra dans son projet, proposer un/des parc(s) et une période souhaitée.

Conditions :

La vente de glaces ne pourra se faire que dans des cornets consommables (type gaufrettes)

Pour les modalités de candidature, voir le Règlement de la Consultation téléchargeable sur le site de la ville.

Redevance : Délibération n° DL 2024-509 du 6/12/2024

55,70 € le m² par mois

24,80 € le m² par jour

Critères d'attribution :

1- Respect de la définition de glaces artisanales 20%

2- Qualité globale de la prestation 50% :

a. diversité des produits, prix 15 %

b. type de chariot de glaces utilisé : photos et dimensions 25 %

c. jours d'occupation proposés (fournir un planning) 10 %

3- Expériences professionnelles et références 20%

4- Limitation de l'impact environnemental 10%

Les candidatures sont à adresser par voie postale en RAR à :

Mairie d'Aix en Provence

Direction Gestion Espace Public, Commerce & Artisanat

Hôtel de Ville

CS 30715

13616 AIX EN PROVENCE Cedex 1

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : **lundi 31 mars 2025 à 16h Délai de rigueur**

Les candidats devront présenter un dossier de candidature comprenant notamment :

- Une carte de commerçant ambulant en cours de validité
- Un extrait d'immatriculation au registre national des entreprises (ou Kbis) daté **de moins de 3 mois**
- Une attestation d'assurance pour l'exercice d'un commerce non sédentaire, en cours de validité (ou un engagement à l'obtenir avant le début de l'exploitation)
- Copie de la pièce d'identité du ou des gérant(s) mentionné(s) sur le Kbis ou l'extrait INPI
- Cerfa 13984*04 dûment visé par la DDPP
- Attestation de formation hygiène alimentaire HACCP
- Copie de la carte grise du véhicule léger, du fourgon-magasin ou de la remorque.
- Copie des licences et certifications adéquates en fonction du produit commercialisé (produits biologiques, etc)